

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL

### ORDRE DU JOUR

**AVIS** vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour le **lundi 16 janvier 2023 à 19 h 30** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

---

**DATE ET HEURE :** 16 janvier 2023 à 19 h 30

**LIEU :** Salle du conseil

---

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2 VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

3.1 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1864-2022 concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales

3.2 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1865-2022 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de **(1)**modifier le chapitre 2 intitulé « Dispositions interprétatives » en son article 2.8 « Terminologie », **(2)**modifier le chapitre 5 intitulé « Marges de recul et cours » en ses articles 5.1.1 « Règle générale » et 5.1.2 « Marge de recul avant dans les secteurs déjà construits », **(3)**modifier le chapitre 14 intitulé « Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments » en ses articles 14.1.1 « Revêtements autorisés à l'intérieur de certaines zones commerciales », 14.4 « Obligation d'avoir façade sur une voie publique ou privée » et 14.5 « Nombre d'étages lors d'une construction entre deux (2) bâtiments existants », **(4)**modifier le chapitre 24 intitulé « Ensembles immobiliers » en ses articles 24.2.1 « Apparence extérieure » et 24.6 « Marges de recul » ainsi qu'en abrogeant les dispositions des articles 24.2.2, 24.5, 24.7, 24.7.1, 24.7.2 et 24.7.3, **(5)**modifier le chapitre 25 intitulé « Habitations multifamiliales » en ses articles 25.1 « Matériau de finition extérieure », 25.2.2 « Balcons et galeries » et 25.2.5 « Localisation des espaces de stationnement » ainsi qu'en ajoutant l'article 25.3 « Aire d'agrément », **(6)**modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain » et « Grille des usages et des spécifications », de façon à agrandir la zone 209 à même l'entièreté de la zone 149 ainsi qu'en modifiant certains usages à l'intérieur de la zone 209 agrandie et **(7)**modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain », de façon à agrandir la zone 230 à même une partie de la zone 205 afin d'y inclure le lot 5 392 721 du Cadastre du Québec

3.3 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1866-2022 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4        **QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS  
1864-2022, 1865-2022 et 1866-2022**

5        **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA

Greffière.